

## **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 11 février 2025, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Est absente : Mme Dorine L.-Marcoux, conseillère

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière  
René Desbois, inspecteur municipal et directeur des travaux publics

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 36 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2025-02-026

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2025
- 4- Correspondance
- 5- Liste des fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Réparation des camions de déneigement
- 7- Offres de services – Plans et devis d'appel d'offres PAVL volet Redressement
- 8- Renouvellement d'adhésion à l'Unité régionale loisir et sports Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)
- 9- Congrès ADMQ – Directrice générale
- 10- Congrès COMBEQ – Inspecteur municipal
- 11- Activités – Semaine de relâche 2025
- 12- Demande de bourse – Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles
- 13- Course Bouge jusqu'au bout du monde pour Étincelle Jeunesse – Autorisation de courir en bordure de la route 132
- 14- Couverture cellulaire
- 15- Installation d'un lampadaire sur la rue Berthelot

- 16- Autres sujets : Autorisation de paiement de la facture Tetrattech #60898859  
Demande de soumissions – Changement des panneaux électriques de l’Hôtel de ville  
Augmentation salariale employé # 04-0039  
Prix Excélan 2025 – Nomination d’un candidat
- 17- Période de questions  
18- Clôture de la session

**2025-02-027**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2025**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal 14 janvier 2025 tel que rédigé.

**2025-02-028**      **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de janvier 2025.

**2025-02-029**      **Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d’une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2025.

**QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de janvier 2025.

**2025-02-030**      **RÉPARATION DES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion Sterling 2005 nécessite les réparations suivantes : remplacement des lumières et problème électrique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les pièces requises pour lesdites réparations représentent un coût de plus de 10 000 \$ ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal entérine la décision concernant le paiement des pièces requises pour les réparations nécessaires et urgentes des camions de déneigement et voirie de la municipalité ;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à requérir les services du mécanicien pour lesdites réparations.

2025-02-031

**OFFRES DE SERVICES – PLANS ET DEVIS D’APPEL D’OFFRES PAVL  
VOLET REDRESSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les documents exigés lors de la présentation d’une demande dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale – volet Redressement et sécurisation, figurent les plans et devis incluant l’estimation détaillée des coûts de travaux, signés et scellés par un ingénieur membre de l’Ordre des ingénieurs du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires professionnels estimés pour la production des plans et devis des travaux visés par la demande au PAVL (volet Redressement) à présenter par la municipalité sont d’environ 60 000 \$ à 77 500 \$ ;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale afin de procéder à un appel de soumissions auprès d’un minimum de deux (2) firmes d’ingénierie pour la production de plans et devis pour appel d’offres dans le cadre du PAVL – volet Redressement.

2025-02-032

**RENOUVELLEMENT D’ADHÉSION A L’UNITÉ REGIONALE LOISIR  
ET SPORTS GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM)**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé renouvelle son adhésion à l’Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu’elle engage une somme de 118 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle ;

**QU’**elle délègue, les personnes suivantes pour la représenter à l’assemblée générale de l’Unité régionale loisir et sport : M. Régis Lelièvre et M. Jacques Roussy.

2025-02-033

**CONGRÈS ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale informe le conseil municipal qu’elle ne pourra pas participer au congrès annuel de l’Association des directeurs municipaux du Québec.

2025-02-034

**CONGRÈS COMBEQ – INSPECTEUR MUNICIPAL**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte d’inscrire l’inspecteur municipal au congrès de la COMBEQ 2025 et de rembourser les frais de déplacements selon le tarif en vigueur.

2025-02-035

**ACTIVITÉS – SEMAINE DE RELACHE 2025**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l’unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater la Ville de Grande-Rivière afin de gérer l'inscription des familles à l'activité Cinéma ;

**QUE** le conseil municipal autorise la dépense pour 25 billets au coût de 6 \$ chacun ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater la Ville de Grande-Rivière afin de gérer l'inscription des familles à l'activité Quilles ;

**QUE** le conseil municipal autorise la dépense pour 25 billets au coût de 6,25 \$ chacun ;

**QUE** le conseil municipal mandate le maire afin d'assurer la présence d'un responsable de la municipalité pour l'activité Omnikin qui se déroulera au gymnase de l'école primaire Bon-Pasteur de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2025-02-036

**DEMANDE DE BOURSE – FONDATION DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accorde une bourse au montant de 100 \$ pour à la Fondation du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

2025-02-037

**COURSE BOUGE JUSQU'AU BOUT DU MONDE POUR ÉTINCELLE JEUNESSE – AUTORISATION DE COURIR EN BORDURE DE LA ROUTE 132**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Étincelle jeunesse désire organiser une course à relais entre Matapédia et Percé les 24 et 25 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** déjà 85 jeunes des écoles secondaires du Centre de services scolaires René-Lévesque sont déjà inscrits à ladite course ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette course a pour objectif de faire vivre aux jeunes une expérience hors de l'ordinaire, de leur faire découvrir la région de la Gaspésie sous un autre œil, le tout, en misant sur les saines habitudes de vie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les participants vont courir à relais en partie le long de la route 132 sur le territoire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et qu'ils seront suivis par un accompagnateur adulte à vélo ;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le passage sur le territoire de la municipalité les participants de la course Bouge jusqu'au bout du monde 2025 à la condition d'avoir l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

2025-02-038

### **COUVERTURE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population ;

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**DE DEMANDER** au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent ;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat ;

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

**2025-02-039**

**INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE SUR LA RUE  
BERTHELOT**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'ajout de lumière de rue sur la rue Berthelot a été présentée à la municipalité ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et/ou l'inspecteur municipal afin de mandater un électricien pour qu'il puisse faire la demande auprès d'Hydro-Québec pour l'ajout de ladite lumière de rue ;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense d'environ 450 \$ pour l'installation de la nouvelle lumière de rue sur la rue Berthelot.

**2025-02-040**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE  
TETRATECH #60898859**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture #60898859 de Tetrattech.

**2025-02-041**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS – CHANGEMENT DES  
PANNEAUX ÉLECTRIQUES DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les conclusions du rapport d'inspection du conseiller en prévention des sinistres de l'assureur de la municipalité (FQM Assurances) exige que les panneaux électriques de l'Hôtel de ville soient remplacés ;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale et/ou l'inspecteur municipal afin d'obtenir des soumissions pour le remplacement des panneaux électriques de l'Hôtel de ville dans les plus brefs délais.

**2025-02-042**

**AUGMENTATION SALARIALE – EMPLOYÉ #04-0039**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'augmentation de salaire de l'employé #04-0039 telle que présenté par le maire.

**2025-02-043**

**PRIX EXCÉLAN 2025 – NOMIATION D'UN LAURÉAT**

Il est proposé par Jaques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal nomme M. Bertrand Lelièvre comme Lauréat au Prix ExcÉlan Loisir et Sport 2025 afin de souligner son engagement en loisirs et sports.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 :55 heures et elle s'est terminée à 20 :10 heures.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

**2025-02-044**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 :10 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lachance, directrice générale  
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »